EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2013 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille treize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2013, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Christine DULAC-ROUGERIE, Guy BALLET à Anne COURTILLÉ, Corinne NAJIM à Patricia AUCOUTURIER, Odile SAUGUES à Alain MARTINET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Djamel IBRAHIM-OUALI, Havva ISIK, Eric SEVRE**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mesdames Françoise NOUHEN, Cécile AUDET et Carole COURTIAL arrivent avant le vote de la question n° 1.
Mesdames Nicole BARBIN et Marie SAVRE quittent la séance après le vote de la question n° 3.
Monsieur Louis VIRGOULAY quitte la séance après le vote de la question n° 3 et donne pouvoir à Madame Monique BONNET.
Interruption de la séance de 21 h 25 à 21 h 40 pendant le débat sur la question n° 4.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n° 5 et donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote de la question n° 6 et donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n° 8.

Rapport N° 62

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Plusieurs associations sollicitent l'aide de la Ville pour l'organisation de diverses manifestations.
Le solde du crédit est de **21 690 €**
Il vous est proposé, en accord avec votre commission, la répartition ci-dessous :

Association de Coordination de l'Union Sportive des Ecoles Primaires – ASCO **7 000 €**

Dans le cadre du développement du sport scolaire en secteur primaire, l'ASCO USEP assure un rôle prépondérant. La réforme des rythmes scolaires a entrainé un changement important avec la mise en place d'activités d'enseignement le mercredi matin. Traditionnellement, cette tranche horaire était fléchée sur l'organisation de tournois sportifs destinés à favoriser les rencontres inter-quartiers. Afin de ne pas interrompre ces moments de convivialité sportive et de mixité sociale, l'ASCO USEP en partenariat avec la Ville de Clermont-Ferrand et l'Education nationale se propose de poursuivre la tenue de ces rencontres, prioritairement le mardi après-midi. Près de deux mille enfants lors de l'année scolaire 2013-2014 seront concernés par ces manifestations. La ville de Clermont-Ferrand souhaite apporter son soutien à ces initiatives destinées à favoriser le mieux vivre ensemble et à sensibiliser les scolaires aux bienfaits de la pratique des activités physiques et sportives.

Association Sportive Montferrandaise – ASM **3 200 €**

La section football de l'association Sportive Montferrandaise s'est inscrite dans un projet de Football Académie Clermontoise – FAC - en étroite collaboration avec le Clermont Foot. Cette synergie de moyens et de compétence débouche sur la participation au Championnat de France U17 qui témoigne d'un enjeu majeur centré sur une excellente formation au sein du club. Cela se concrétise pour les jeunes joueurs par la pratique du haut niveau. Une contribution financière traduirait l'intérêt de la Ville de Clermont-Ferrand en faveur de cette démarche.

L'Ouverture **3 000 €**

L'Ouverture se distingue régulièrement dans le championnat régional de football en salle. Ce bon parcours permet au club de participer au championnat national de cette discipline. La structuration du club eu égard à son développement devient un enjeu important. D'où le fait que le club souhaite s'inscrire dans une démarche active visant au recrutement d'un salarié. Pur ce faire, une aide financière de la Ville de Clermont-Ferrand est sollicitée.

Association Sportive et Culturelle des Sourds **3 250 €**

L'association Sportive et Culturelle a pour but de permettre la pratique sportive à ses licenciés dans le cas d'une pratique spécifique.

Stade Clermontois section Tennis **5 225 €**
L'équipe 1 féminine de la section Tennis du Stade Clermontois a accédé en Division Nationale 1A en 2012. Cette équipe fait partie des vingt meilleurs clubs engagés en Championnat de France par équipe. Elle rencontrera les équipes de Saint-Dié, Toulouse, Reims, Marseille et la Roche sur Yon.

SUR LES CREDITS 2014

Clermont Athlétisme Auvergne **3 000 €**
Clermont Athlétisme Auvergne organise une manifestation intitulée « Capitale Perche » le samedi 11 janvier 2014 au stadium Jean-Pellez. Il s'agit d'une épreuve de saut à la perche tout niveau à destination des athlètes de toute la France, soit environ 300 athlètes. Cette épreuve est inscrite au calendrier national de la Fédération Française d'Athlétisme.
Subvention Ville 2013 : 3 000 €

Stade Clermontois Handball **2 000 €**
Le Stade Clermontois Handball organise une journée de gala le dimanche 19 janvier 2014 afin de fêter les quarante ans du club. Plusieurs matches sont organisés dont celui de l'équipe fanion contre Saint-Laurent de Chamousset.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 Décembre 2013
Le Maire,

Serge GODARD